



Retracting after a purchase

Par **poupee85**, le **27/12/2012 à 13:00**

Bonjour, rn rn J'ai signé un devis pour un poêle à bois sous réserve d'acceptation du crédit. rn Si le crédit est refusé cela annule-t-il l'achat et le chèque d'acompte ? rn rn MERCI POUR VOS REPONSES

Par **Lag0**, le **27/12/2012 à 18:51**

Bonjour, rn Si le bon de commande a bien mentionné achat à crédit, oui, le refus du crédit vous permet de vous rétracter sur l'achat. rn Mais un problème semble exister ici, car dans le cas d'une vente à crédit, le vendeur n'a pas le droit de demander d'argent avant l'acceptation définitive du crédit, or vous parlez d'acompte !!!